



**Commission scolaire English-Montréal**  
**English Montreal School Board**

**POLITIQUE :** CADEAUX DES ÉLÈVES AU PERSONNEL ENSEIGNANT **CODE :** DG-2

Origine : Direction générale

Autorité : Procès-verbaux de la Commission – Volume X, Page 117,  
Réunion du 23 février 1960

Référence(s) :

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

1. Étant donné que l'habitude de faire des cadeaux au personnel enseignant par les élèves est devenue si ancrée et si onéreuse pour les élèves, la Commission interdit ce qui suit :
  - a. la cueillette de fonds par les élèves en vue de faire des cadeaux au personnel enseignant à Noël, à Pâques et à la fin de l'année scolaire, lorsque cette coutume a prévalu dans une école ;
  - b. la remise de cadeaux à l'enseignant(e) par un élève à ces trois occasions.
2. Nonobstant ce qui précède, la coutume de remise de cadeaux sera tolérée dans les cas où les élèves, de leur propre initiative et volonté, désirent rendre un hommage à un(e) enseignant(e) qui prend sa retraite ou qui démissionne après de longues années de service, ou à un(e) enseignant(e) en reconnaissance d'une initiative spéciale pour une activité parascolaire.